

SolarEdge CHARGEDUP 2025 Campagne 2.0 Conditions pour les Installateurs

LISEZ ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS. EN PARTICIPANT À LA CAMPAGNE SOLAREEDGE CHARGEDUP 2025 2.0 (LA "PROMOTION"), VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS ÉNONCÉES CI-DESSOUS. CES CONDITIONS PEUVENT ÊTRE MODIFIÉES SANS PRÉAVIS, À TOUT MOMENT ET À LA SEULE DISCRÉTION DE SOLAREEDGE. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES CONDITIONS, NE VOUS INSCRIVEZ PAS À LA PROMOTION.

1. Description générale

La Promotion permet aux installateurs SolarEdge de recevoir un cashback ("Cashback") pour l'installation des produits SolarEdge spécifiés ci-dessous (chacun un "Pack") au même endroit chez le propriétaire et de les connecter à la plateforme de surveillance SolarEdge du 1er juin 2025 au 30 septembre 2025 ("Date d'expiration de la Promotion") comme suit :

- Cashback d'une valeur de 1 000 EUR (TVA incluse) pour l'installation d'au moins un onduleur SolarEdge HomeHub 3PH et de deux batteries SolarEdge Home Battery 48V à un prix de vente réduit ; ou
- Cashback d'une valeur de 1 500 EUR (TVA incluse) pour l'installation d'au moins un onduleur SolarEdge HomeHub 3PH et d'au moins trois batteries SolarEdge Home Battery 48V à un prix de vente réduit.

L'objectif de la Promotion est que les avantages des Cashbacks soient transmis aux propriétaires, permettant aux installateurs d'offrir des mises à niveau gratuites ou presque gratuites vers les onduleurs SolarEdge HomeHub 3PH et de vendre les batteries SolarEdge Home Battery 48V à un prix considérablement réduit grâce aux Cashbacks. Les installateurs qui n'offrent pas ces avantages aux propriétaires dans le cadre de la Promotion ne sont pas éligibles aux Cashbacks.

2. Processus de la Promotion

Les installateurs peuvent effectuer leur propre génération de leads indépendante pour profiter de la Promotion. SolarEdge enverra également des e-mails d'invitation et des messages pop-up via la plateforme de surveillance aux propriétaires associés aux installateurs pour promouvoir la vente des Packs. Si un propriétaire est intéressé, il lui sera demandé de remplir un formulaire d'inscription ("Formulaire d'inscription"). Nous vous enverrons une copie du Formulaire d'inscription une fois qu'il aura été soumis. En acceptant ces conditions, vous vous engagez à contacter le propriétaire concerné dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du Formulaire d'inscription. Si vous ne contactez pas le propriétaire concerné dans les 30 jours suivant la réception d'un Formulaire d'inscription, SolarEdge peut rediriger le propriétaire concerné vers d'autres installateurs pour profiter de cette Promotion. Vous acceptez de fournir à SolarEdge des mises à jour bihebdomadaires sur le statut des propriétaires inscrits et le délai estimé pour l'achèvement de l'installation.

Sous réserve de ces conditions, après avoir installé un Pack chez un propriétaire et créé un ID de site en enregistrant sur la plateforme de surveillance SolarEdge, vous devez fournir à SolarEdge des informations concernant cette installation et toute autre information que SolarEdge pourrait exiger (comme des copies des factures correspondantes, vos coordonnées IBAN, etc.) en remplissant un formulaire de demande de cashback sur

<https://marketing.solaredge.com/befr/charged-up> avant la Date d'expiration de la Promotion. SolarEdge peut faire appel à des prestataires de services externes pour l'émission des Cashbacks dans le cadre de la Promotion. Après réception de votre demande de cashback, SolarEdge, ou un tel prestataire de services externe au nom de SolarEdge, vérifiera les informations que vous avez fournies et votre conformité à ces conditions, y compris, mais sans s'y limiter, l'examen de la facture soumise pour confirmer que l'onduleur concerné a été offert gratuitement et que les batteries concernées ont été vendues à un prix de vente réduit. SolarEdge, ou un tel prestataire de services externe au nom de SolarEdge, vous informera si votre demande de cashback a été acceptée. Dans les 30 jours suivant une telle acceptation, un Cashback vous sera émis. SolarEdge, ou un tel prestataire de services externe au nom de SolarEdge, peut vous contacter pour obtenir des informations supplémentaires et/ou des clarifications en cas de détails manquants et/ou de divergences dans votre formulaire de demande de carte-cadeau. Vous reconnaissez qu'une telle communication supplémentaire peut retarder l'émission des Cashbacks applicables.

3. Conditions de participation

Pour être éligible à la participation à la promotion, vous devez (a) être résident de Belgique, des Pays-Bas ou du Luxembourg et avoir au moins 18 ans, (b) être un installateur autorisé de SolarEdge en Belgique, aux Pays-Bas ou au Luxembourg (avec la certification applicable pour installer les produits SolarEdge concernés) ayant acheté les produits applicables auprès d'un revendeur autorisé de SolarEdge dans la région concernée, (c) respecter les conditions de la Promotion, et (d) installer les produits SolarEdge applicables à un emplacement en Belgique, aux Pays-Bas ou au Luxembourg, selon le cas. Les installateurs sont tenus de fournir des informations exactes, à jour et complètes et de se conformer à toutes les lois applicables.

4. Confidentialité et Données Personnelles

En participant à cette Promotion, vous acceptez la collecte, le traitement et le stockage de vos données personnelles (c'est-à-dire nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone portable, etc.) par SolarEdge aux fins de cette Promotion. Vous acceptez également expressément que SolarEdge partage vos données personnelles avec des prestataires de services externes pour l'exécution de la Promotion. Le traitement des données personnelles est régi par la Politique de Confidentialité de SolarEdge, disponible sur le site Web de SolarEdge [<https://www.solaredge.com/en/privacy-policy>]

5. Dispositions Générales

5.1 La Promotion est gérée avec un budget maximum de 1 000 000 EUR, dont les Cashbacks sont émis selon le principe du premier arrivé, premier servi, sous réserve de ces conditions. Une fois que SolarEdge a émis le nombre de Cashbacks correspondant à la valeur totale du budget de la Promotion, la Promotion est automatiquement terminée. Sinon, la Promotion expire à la Date d'expiration de la Promotion. Nonobstant ce qui précède, SolarEdge se réserve le droit de modifier les conditions de la Promotion de temps à autre (y compris, mais sans s'y limiter, le budget, les critères d'éligibilité et de qualification pour le cashback), de prolonger sa durée et/ou d'annuler la Promotion, à sa seule discrétion, sans aucune obligation d'informer les installateurs ou toute responsabilité à cet égard. Toute modification des conditions de la Promotion est réputée effective à partir de la date de début de la Promotion. Si, à la seule discrétion de

SolarEdge, un installateur enfreint l'une de ces conditions, agit illégalement, falsifie ou tente de falsifier la Promotion, SolarEdge se réserve le droit de disqualifier un tel installateur de la participation à la Promotion et d'annuler tous les Cashbacks applicables. La décision de SolarEdge est finale et contraignante.

5.2 Il n'y a pas de restrictions sur le nombre de Cashbacks pouvant être émis au même installateur (sous réserve de la clause 5.1 ci-dessus). Un seul Cashback est émis par emplacement du propriétaire, ce qui signifie que l'installation de plusieurs ensembles de Packs à un même emplacement ne vous donne pas droit à plusieurs Cashbacks.

5.3 Les installateurs ne peuvent pas participer et bénéficier d'autres programmes de bonus offerts par SolarEdge, y compris, mais sans s'y limiter, les programmes d'incitation mondiaux ou les programmes d'incitation à la vente, en ce qui concerne les onduleurs SolarEdge HomeHub 3PH installés dans le cadre de cette Promotion.

5.4 Les Cashbacks ne sont pas échangeables contre d'autres biens et sont uniquement émis à l'installateur concerné. Les Cashbacks ne sont pas transférables. Chaque bénéficiaire de Cashback est responsable de tous les coûts et/ou taxes pouvant être associés à l'acceptation du Cashback. SolarEdge peut retenir des taxes si cela est légalement requis. Comme décrit dans la clause 2 ci-dessus, SolarEdge peut faire appel à des prestataires de services externes pour l'émission des Cashbacks et la réalisation d'un Cashback par un installateur peut être soumise aux conditions de ces prestataires de services externes. Vous comprenez et acceptez que SolarEdge ne soit pas responsable envers vous de toute action ou inaction d'un prestataire de services externe en relation avec la Promotion.

5.5 Dans la mesure permise par la loi, vous indemniserez SolarEdge et ses affiliés contre tous les coûts, dommages, dépenses et pertes que SolarEdge et ses affiliés peuvent subir ou encourir en raison de vos actions ou omissions découlant de ou liées à la Promotion.

5.6 SAUF COMME EXPRESSÉMENT INDIQUÉ ICI OU LÀ OÙ LA LOI EXIGE UNE AUTRE NORME, SOLAREEDGE N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUTE PERTE, DOMMAGE, BLESSURE, OU DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, INCIDENT, EXEMPLAIRE OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS (SANS LIMITATION) LES PERTES DE PROFITS, PERTES D'AFFAIRES, REVENUS, PROFITS, BONNE VOLONTÉ, UTILISATION OU AUTRE AVANTAGE ÉCONOMIQUE, PEU IMPORTE COMMENT ILS SONT SURVENUS, QUE CE SOIT PAR RUPTURE DE CONTRAT, VIOLATION DE GARANTIE OU DÉLIT, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, ET MÊME SI SOLAREEDGE A ÉTÉ PRÉALABLEMENT INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. VOUS INDEMNISEZ PAR LA PRÉSENTE SOLAREEDGE ET SES AFFILIÉS DE TOUTES LES RÉCLAMATIONS, POURSUITES OU AUTRES TYPES DE RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES ET/OU AUTRES EN RELATION AVEC CETTE PROMOTION.

5.7 Cette Promotion est exclusivement régie par les lois de la Belgique, sans tenir compte des principes de conflits de lois. Tout litige sera exclusivement soumis aux tribunaux compétents en Belgique. CETTE PROMOTION EST NULLE LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.